

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 20 février 2013 à 8 h 30  
Salle du conseil, Hôtel de ville  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Michael Applebaum, Maire  
M. Laurent Blanchard, Président du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif  
Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif  
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif  
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif  
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif  
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif  
Mme Josée Duplessis, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Guy Hébert, Directeur général  
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Caroline Bourgeois, leader du comité exécutif  
M. Étienne Brunet, conseiller associé  
Mme Ginette Marotte, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE13 0173**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 février 2013, en y retirant l'article 30.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE13 0174**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 février 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE13 0175**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 février 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE13 0176**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 janvier 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE13 0177**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 janvier 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE13 0178**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de ceinture du parc du Mont-Royal dans le secteur du chemin Polytechnique de l'Université de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1131246002

---

**CE13 0179**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Technologies Novatherm inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de chaudières à vapeur de type ignitubulaire pour installation à bord de fourgonnettes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 222,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12544;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1135963001

---

**CE13 0180**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Nordic Structures Bois inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESH, au prix révisé de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 332 442,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5615;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1131670001

---

**CE13 0181**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Bell Mobilité - Division Radio, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 2 896 176 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12413 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1126030002

---

**CE13 0182**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-trois mois, pour la fourniture de gaz naturel en achat direct pour le regroupement de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Athena Energy Marketing inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12546;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées et de organismes participants, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1134132001

---

**CE13 0183**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 28 787,46 \$, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik à La Société GRICS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 13 février 2012;
- 2 - d'approuver, à cette fin, un projet de quittance entre la Ville et La Société GRICS, selon les termes et les conditions stipulés audit projet de quittance;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 4 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat entre la Ville et Acceo Solutions inc. pour la solution Ludik, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014, pour une somme maximale de 720 263,20 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés audit projet de contrat;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1120998001

---

**CE13 0184**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 255 697,60 \$, taxes incluses, pour des travaux d'installation, sans raccordement, de câble de cuivre de télémétrie fourni pour feux de circulation à plusieurs intersections (réseau 22, 33, 36 et 44) dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Néolect/Le Saux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 235 697,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 253402;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1124822025

---

**CE13 0185**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 64 758,65 \$, taxes incluses, et un transfert de 107 993,27 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du projet de protection et de mise en valeur du complexe de l'usine de filtration Atwater, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Provencher Roy + Associés architectes (CG08 0540) de 1 302 197,56 \$ à 1 474 949,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'avenant n° 2 entre la Ville de Montréal et cette firme à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1125258006

---

**CE13 0186**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal établissant les modalités et conditions d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville d'un montant maximal de 175 000 \$ aux fins de soutenir sa participation au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 » du ministère ;
- 2- de prendre connaissance de l'offre de services de la Ville de collaborer à la mise en œuvre de la Mesure 14 de ce Plan (annexe A du projet), pour la mise en œuvre d'un réseau intersectoriel d'échange et d'information sociocommunautaires à Montréal sur la problématique des gangs de rue ;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses pour l'année 2013 équivalent à une première tranche d'aide financière de 75 000 \$ versée par le ministère en contrepartie des obligations de l'offre de services susmentionnée ;
- 4- d'autoriser la Direction de la diversité sociale à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1123381003

---

**CE13 0187**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 115 338, 33 \$, taxes incluses, pour défrayer les coûts mensuels des services de communications informatiques du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la solution CCM + du service téléphonique 311 de la Ville, pour une période de 41 mois, du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015, faisant ainsi passer le total des dépenses requises pour ce projet de 1 285 558,47 \$ à 1 400 896,80 \$;
- 2 - de modifier la résolution CM12 0311 adoptée par le conseil municipal le 17 avril 2012 en y retirant la deuxième partie du paragraphe 1 relative à l'approbation d'un projet d'avenant;
- 3 - d'approuver un projet d'avenant modifiant l'entente intervenue entre la Ville et le CSPQ (CG09 0318), le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'avenant;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1132339001

---

**CE13 0188**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public une partie de la 54<sup>e</sup> Avenue, anciennement connue comme une partie du lot 211-308 du cadastre de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, aujourd'hui intégrée dans les lots 5 073 966, 5 073 967 et 5 073 968 du cadastre du Québec ;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, à titre gratuit, à Corporation Mainbourg, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les lots 5 073 966, 5 073 967 et 5 073 968 du cadastre du Québec, situés au 14205, rue Notre-Dame Est, entre la 54<sup>e</sup> et la 55<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1121233005

---

**CE13 0189**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à l'organisme Murale Urbaine (MU), pour la réalisation d'une murale dédiée au thème de l'eau réalisée aux Habitations Jeanne-Mance, dans le cadre d'une nouvelle série de murales sur le thème des quatre éléments : air, terre, feu et eau;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'autoriser la directrice principale du Service de l'eau à signer la convention au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1126172001

---

### **CE13 0190**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat;
- 2- d'approuver la répartition et la distribution annuelle entre les centres locaux de développement (CLD) d'une enveloppe reçue du gouvernement du Québec de 15 580 926 \$ pour 2012-2013, de 15 992 892 \$ pour 2013-2014 et de 15 992 891 \$ pour 2014-2015 ainsi que les engagements de la Ville contenus dans l'entente avec le gouvernement du Québec de 880 000 \$ en 2012-2013 et de 1 296 771 \$ en 2013-2014 et 2014-2015, ces sommes représentant des contributions totales annuelles de 16 460 926 \$ en 2012-2013, de 17 289 663 \$ en 2013-2014 et de 17 289 662 \$ en 2014-2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses de 412 000 \$ dédié, dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec sur le développement économique local et le soutien à l'entrepreneuriat, à titre de contribution additionnelle d'appariement pour les années 2013-2014 et 2014-2015, pour couvrir les engagements de la Ville;
- 4- d'approuver le projet d'entente type de gestion entre la Ville de Montréal et les organismes CLD pour la période 2012-2015;
- 5- de mandater la Direction de l'urbanisme et du développement économique du Service de la mise en valeur du territoire pour assumer le suivi financier et administratif auprès des arrondissements, des villes liées, des organismes CLD et du gouvernement du Québec, en conformité avec les exigences de ce dernier, et ce, pour la durée de l'entente;
- 6- d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1121180005

---



**CE13 0191**

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe à :

- 1- la conclusion d'ententes de soutien financier pour les années 2013 et 2014, pour les festivals et événements suivants: Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Montréal complètement cirque, Montréal en lumière, Francofolies de Montréal, Festival TransAmériques, Carnaval, Montréal Festimania, Festival des films du monde, Festival du nouveau cinéma, Rendez-vous du cinéma québécois, Féria du vélo et Festival Mode & Design Montréal;
- 2- la bonification du soutien financier accordé à ces festivals et événements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- la création d'un nouveau volet pour les marchés et vitrines, ainsi qu'une enveloppe budgétaire annuelle conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- et, conséquemment, l'autorisation à cette fin d'un budget additionnel, en 2013, des revenus et des dépenses de 1 035 000 \$ et un ajustement de la base budgétaire revenu et dépense pour l'année 2014, conformément à l'information présentée au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1121470001

---

**CE13 0192**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de 5 000 \$ aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2013 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1134834003

---

**CE13 0193**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 6 au 10 mars 2013, de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et 1<sup>er</sup> vice-président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), de M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et de M. Maurice Cohen, conseiller de l'arrondissement de Saint-Laurent, afin de prendre part aux réunions du Conseil national d'administration de la FCM à Prince George (Colombie-Britannique);

- 2- d'accorder des avances de fonds de 2 105,95 \$ à M. Dauphin, de 2 043,41 \$ à M. Bissonnet et de 2 148,46 \$ à M. Maurice Cohen;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1130942002

---

#### **CE13 0194**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 18 novembre 2013 dans le Hall d'honneur de l'hôtel de Ville situé au 275, rue Notre-Dame Est.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1135872001

---

#### **CE13 0195**

Il est

RÉSOLU :

de mandater :

- la Direction de l'urbanisme et du développement économique (DUDÉ) de développer des actions en lien avec la Stratégie de développement économique (SDÉ), notamment celle visant à constituer un réseau « Développement économique Montréal » avec la collaboration des arrondissements, des villes liées, des organismes CLD et des SAJE, et de les mener à bien; (R-1)
- la DUDÉ afin qu'elle fasse des représentations auprès des instances administratives du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour que la Ville reçoive sa juste part des sommes octroyées aux centres locaux de développement du Québec; (R-2)
- la DUDÉ afin de s'assurer que les Plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALÉE) reflètent les orientations de la SDÉ; (R-6)
- la DUDÉ afin de recenser adéquatement les ressources et les expertises et, tout particulièrement par l'entremise du Forum du développement économique local et dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Entente CLD, de s'assurer qu'elles soient déployées de façon optimale; (R-7)
- la DUDÉ afin de se concerter avec le réseau de première ligne en vue de proposer et mettre en place des initiatives semblables à l'événement bilan tenu en mars 2012 de façon systématique dans le futur; (R-9)
- la DUDÉ d'élaborer, en collaboration avec l'Association des SDC de Montréal, un plan de mise en valeur et de développement commercial. Précédant sa mise en oeuvre, pour laquelle le comité exécutif mandate aussi la DUDÉ, le plan de mise en valeur et de développement commercial devra être soumis à la consultation auprès des directeurs de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements et villes liées afin d'obtenir leur appui favorable au plan en question; (R-10)

- la DUDÉ d'élaborer un nouveau concept de SDC avec le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière dans le but de soumettre au MAMROT une proposition qui permettrait de modifier la *Loi sur les cités et villes*, ce qui ferait en sorte que la Ville puisse constituer des sociétés de type « SDC à vocation industrielle » et ainsi permettre aux gens d'affaires d'un même quartier industriel de se regrouper dans le cadre d'activités communes en support au redéveloppement de leur secteur; (R-13)
- la DUDÉ afin de préparer un bilan au cours de la troisième année de l'Entente CLD, et ce, afin de bien orienter les discussions qui mèneront à l'entente subséquente. (R-14)

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et de l'habitation sur la valorisation du développement économique local.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1132714001

---

### **CE13 0196**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les prévisions budgétaires aux fins de la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que présenté dans les pièces 2 et 3 jointes au dossier décisionnel ;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 M\$, taxes incluses, à cette fin ;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 M\$ aux fins du remboursement, sous la supervision du directeur des finances et trésorier de la Ville, des dépenses électorales, tel que prévu à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2, « LERM ») ;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1123430009

---

### **CE13 0197**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter un budget supplémentaire de 76 673 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés de 2012, pour des projets identifiés par les services centraux, relevant du conseil d'agglomération, conformément aux documents joints au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1135337002

---

**CE13 0198**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter un budget supplémentaire de 105 269 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés de 2012, pour des projets identifiés par les services centraux, relevant du conseil municipal, selon les documents joints au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1135337001

---

**CE13 0199**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années 2013 et subséquentes;
- 2- d'autoriser un budget de 300 000 \$ pour le financement de ce programme pour l'année 2013 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération;
- 3- d'ajuster la base budgétaire de la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour l'ajout d'un montant de 350 000 \$ en 2014, de 400 000 \$ en 2015, de 450 000 \$ en 2016 et de 500 000 \$ pour les années 2017 et subséquentes;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1121278004

---

**CE13 0200**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de payer la somme de 1 213 832,50 \$, plus des intérêts quotidiens de 159,75 \$ à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, la somme de 206 495,70 \$ au Régime d'assurance maladie du Québec et la somme de 39 284,43 \$ quant au mémoire de frais à la suite du jugement de la Cour d'appel rendu le 16 janvier 2013 dans le dossier de Davies c. Ville de Montréal portant le numéro C.A.M. 500-09-022081-111;

- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre à l'ordre de Kugler Kandestin "en fidéicomis" un chèque au montant de 1 213 832,50 \$, avec intérêts quotidiens de 159,75 \$, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, à l'ordre du Régime d'assurance maladie du Québec un chèque au montant de 206 495,70 \$ et à l'ordre de Kugler Kandestin un chèque au montant de 39 284,43 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1134403001

---

### **CE13 0201**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'utilisation des ressources humaines de la Direction de l'environnement présentement affectées aux activités de recouvrement final au Complexe environnemental de Saint-Michel pour réaliser la préparation du site en vue des aménagements de parc, sous la coordination de la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV);
- 2- d'autoriser le financement par emprunt des ressources humaines et matérielles à même le PTI de la DGPV;
- 3- d'accorder un budget additionnel de revenus de 700 000 \$ en 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'accorder un budget additionnel de dépenses de 98 917 \$ en 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'ajuster les budgets 2014 à 2017 inclusivement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6- d'accepter le principe que l'excédent annuel des revenus réels sur les dépenses réelles soit affecté au projet d'aménagement du pourtour du Complexe environnemental de Saint-Michel (projet PTI 32125).

Adopté à l'unanimité.

30.012 1131246004

---

### **CE13 0202**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du Bilan sur l'ouverture des données à la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver les recommandations 1 à 5 du rapport joint au dossier décisionnel;
- 3- d'adopter la nouvelle licence d'utilisation des données ouvertes à la Ville de Montréal;
- 4- d'adopter la politique d'ouverture des données ouvertes à la Ville de Montréal;

- 5- d'autoriser un virement budgétaire au montant de 152 000\$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information afin de permettre l'acquisition des droits annuels d'utilisation de la plate-forme Socrata, ainsi que les budgets requis en ressources humaines pour l'implantation et l'exploitation de cette plate-forme.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1120149001

---

**CE13 0203**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 200 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de l'intersection Pie-IX/Henri-Bourassa », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1124139003

---

**CE13 0204**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1136225001

---

**CE13 0205**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1136225002

---

**CE13 0206**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1121185001

---

**CE13 0207**

Il est

RÉSOLU :

1 - de prendre connaissance des commentaires additionnels de l'Office de consultation publique de Montréal sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM);

de recommander au conseil municipal :

2 - d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1114439002

---

**CE13 0208**

Il est

RÉSOLU :

1 - de prendre acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal et de le déposer aux archives;

2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent »;

3 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé et en andains couverts sur un emplacement situé à même le Complexe environnemental de Saint-Michel, au nord de l'avenue Papineau et à l'extrémité ouest de la rue Michel-Jurdant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Adopté à l'unanimité.

40.006 1114439001

---

**CE13 0209**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Bernard Côté à titre de d'Évaluateur de la Ville de Montréal, à la Direction de l'évaluation foncière du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, dans la fourchette salariale FM09 (93 730 \$ - 117 160 \$ - 140 590 \$), le tout en conformité avec les articles 4 et 5 de la Politique de rémunération des cadres (CE10 1546 et ses modifications) et à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1133980001

---

**CE13 0210**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 4 au 8 février 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1131041003

---

**CE13 0211**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131670001 : Accorder un contrat à la firme Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 8 332 442,73 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5615 - Une soumission. Contrat 13728.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1130573007

---



**CE13 0212**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE12603002 : Accorder un contrat à Bell Mobilité - Division Radio, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 28 février 2018, pour une somme maximale de 2 896 176 \$, taxes incluses, avec l'option de prolongation pour 3 années additionnelles - Appel d'offres public (12-12413) - deux soumissionnaires (un seul soumissionnaire conforme) / Approuver le projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

60.005 1130573005

---

**CE13 0213**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134132001: Conclure une entente-cadre avec Athena Energy Marketing inc. pour la fourniture de gaz naturel en achat direct, pour la période du 1er décembre 2013 au 31 octobre 2015 avec possibilité de prolongation de 2 années optionnelles- Appel d'offres 12-12546 (3 soum.) (Montant estimé entre 15M\$ et 17M\$)

Adopté à l'unanimité.

60.006 1130573006

---

**Levée de la séance à 15 h 55**

70.001

---

Les résolutions CE13 0173 à CE13 0213 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Laurent Blanchard  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville